

Repenser la problématique du CR 24

« Petites sociétés et construction du savoir »

Après huit ans d'existence institutionnelle (comme CR) et plus de dizaine d'années d'échanges tant officiels qu'informels, la question « comment et par quoi continuer » me semble pertinente à poser ne serait-ce que pour jeter un regard réflexif sur le chemin parcouru et tracer des pistes possibles à explorer. Un livre sorti (Jacques L. Boucher et Joseph-Yvon Thériault, sous la direction. *Petites sociétés et minorités nationales. Enjeux politiques et perspectives comparées*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2005), un autre en voie de préparation, deux colloques organisés, des séances tenues lors des trois congrès consécutifs de l'AISLF (2000, 2004, 2008), c'est le bilan formel d'une interrogation qui, portant au début sur les particularités du processus de transition en Europe de l'Est, a rejoint plus tard le débat régional sur les enjeux de la modernisation pour la société québécoise pour se constituer, au fil des années, en centre d'intérêt commun sous le vocable pas très courant ni unanimement accepté de petites sociétés. Dès le début, la question des petites sociétés a été liée au problème de production des connaissances servant de l'axe transversal à la réflexion.

Comment peut-on lire ce bilan factuel ? Sans doute à divers niveaux selon qu'on poursuit l'évolution du projet initial commun et ses développements sur le plan des intentions et des convictions de recherche ou qu'on se fixe sur le contenu des débats et leur espace argumentaire. En m'appuyant sur les activités du CR depuis 2000, je vais essayer de les résumer à ces deux niveaux de lecture dans le but d'esquisser, tant bien que mal, une direction possible de la réflexion que nous voulons mener.

Reconnaître ouvertement le fait sociologique de l'existence des sociétés d'envergure et de poids international modestes et mettre en usage sociologique la notion qui les dénomme sans ambages et sous-entendus politiquement corrects, telle était et est encore l'intention principale de désigner, en recourant au terme de petites sociétés, le domaine des préoccupations du CR. Ce terme se voulait le dominateur commun des réalités empiriques à caractère sociétal marquées par un mode d'existence non-hégémonique, « la conscience de la fragilité du destin historique » et les efforts constants de faire société. Le colloque « Petites sociétés et minorités nationales : enjeux politiques et perspectives comparées » tenu à Ottawa et Hull du 21 au 24 août 2002 était la première mise à l'épreuve de la pertinence de la notion de petite société et de sa capacité analytique sur le plan de la diversité culturelle et des lieux politiques de sa réalisation, des enjeux identitaires et des modèles de développement. Les regards se sont posés sur les nations autochtones d'Amérique et d'Asie, les sociétés de l'Amérique

française, les petites sociétés et les vieilles nations européennes, le Québec et le Canada, les enjeux nationaux dans l'Est européen. Cette rencontre riche en idées et suggestions a été poursuivie par les débats à Tours qui ont amplifié les ingrédients constitutifs de la réflexion sur les petites sociétés et ont renforcé la conviction de la valeur heuristique de la notion de petites sociétés. Le colloque à Plovdiv (25-27 mai 2006), ayant déjà quelques repères stables (le livre sur les *Petites sociétés et minorités nationales...*), était à la fois un avancement dans la conceptualisation des petites sociétés¹ et un révélateur d'un certain malaise de remplacer les catégories bien établies dans les sciences sociales par le terme de petites sociétés. Istanbul est devenu la scène de confrontation entre l'inconfort terminologique et l'égarement interprétatif exprimés par un certain nombre des anciens membres du CR, d'une part, et la défense de la notion et la confiance dans son potentiel analytique portées par les nouveaux participants au travail du CR, d'autre part.

Cette évolution de l'attitude intellectuelle à l'égard de ce que recoupe nos différents champs de recherche et cadres théoriques et en devient ainsi leur point de rencontre (connexion) est sans doute liée aux problèmes tant évoqués que cachés, aux questions aussi bien résolues que pendantes dans nos discussions menées jusqu'à maintenant. Ce n'est que l'unanimité à propos de la mise en concept des petites sociétés telle qu'elle est conçue et explicitée par Joseph-Yvon Thériault qui reste inébranlable. Sur un mode dialectique, le terme de petites sociétés évoque à la fois le désir de « faire société » et l'impossibilité de définir l'ordre du monde, le désir de faire l'histoire et les difficultés d'entrer dans l'histoire mondiale, la prétention à la totalisation et l'expérience de la précarité, la fragilité et la créativité. Plus on pense les sociétés réelles en terme de petites sociétés, plus le nombre des lignes de démarcation augmente. Une société dite petite se distingue également par le manque de contrôle entier sur ses ressources, le

¹ Les études de cas présentées lors du colloque ont bien montré la complexité des petites sociétés : a) on se situe sur plusieurs mouvements – en avance sur certains plans et en rattrapage sur d'autres ; b) il n'y a pas de dimension exclusive mais en même temps aucune dimension ne peut être négligée : langue, statut militaire, positionnement dans les structures régionales et mondiales ou situation interne au sein d'un ensemble national, etc., ne peuvent être pris en compte qu'en géométrie variable ; c) on y est probablement devant des réalités plus hybrides qu'ailleurs où le *trans-quelque chose* revêt des formes multiples.

déficit de quoi que ce soit, les modèles de développement particuliers, un rapport spécifique aux mythes, etc. Peu importe la taille de pays, la localisation géopolitique, le degré de développement économique, le type de régime politique. Ce qui relie les caractéristiques sus-mentionnées, c'est la position non-hégémonique, la posture de domination dans lesquelles se trouvent ces pays désignés par le terme de petites sociétés. Bref, c'est un mode particulier d'être au monde ou une forme spécifique de vivre ensemble.

Mais en quoi consiste exactement la particularité de ce mode d'existence sociétal ? Il est évident qu'on peut ajouter d'autres caractéristiques à l'inventaire déjà établi au fur et à mesure que les études de cas révèlent des particularités propres à cette posture sociétale non-hégémonique. Reste pourtant une série de questions (évoquées par-ci par-là mais jamais explicitement élucidées) auxquelles il est judicieux de répondre non pas seulement pour se doter d'un cadre de référence plus clair et précis mais aussi pour pouvoir produire des analyses et les faire reconnaître par nos pairs de façon univoque. Pourquoi recourt-on à la notion de petites sociétés au lieu de travailler avec les termes « petits états », « petites nations » ? S'agit-il d'un changement d'échelle ou de centralité des instruments d'observation à la manière de la micro-histoire, d'une tentative de déplacer ou de recomposer les oppositions qui structurent les schémas explicatifs des sciences sociales : centre-périphérie, culture-civilisation, société avancée–société en développement, Nord-Sud, Est-Ouest, Occident-Orient ? Que gagne-t-on en envisageant une communauté comme petite société, que perd-on ? Risque-t-on de faire de la notion de petites sociétés un fourre-tout qui brouille aussi bien les similitudes que les différences, un placebo à nos défaillances théoriques et méthodologiques ?

Une des pistes possibles à chercher des réponses se trouve, me semble-t-il, dans le deuxième volet de la conceptualisation de Joseph-Yvon Thériault. Mettant l'accent sur la double caractéristique de la fragilité et du désir de « faire société » que les petites sociétés possèdent, il ne l'a jamais réifiée. Renvoyant à un rapport particulier au monde plutôt qu'à une réalité empirique bien délimitée, la « petitesse » implique une position épistémologique spécifique. Autrement dit, penser le social à travers les petites sociétés exige une posture intellectuelle à l'égard d'une posture sociétale.

En quoi l'expérience des sociétés dominées pourrait-elle aider la compréhension des processus en cours ? Qu'est-ce que les pratiques historiques particulières des petites sociétés nous disent de plus sur les enjeux du monde contemporain ? Quelles sont les conséquences de la posture d'être d'une ou dans une petite société sur le plan de la constitution des connaissances valables ? Est-il pertinent d'instituer une « attitude particulière en rapport à la société et à son extérieur » en prisme à travers lequel le

social sera approché, abordé, scruté ? Bref, comment peut-on faire de la sociologie et produire des connaissances à vocation rationnelle et unificatrice, étant dans une position ou une situation de petite société ?

Ce sont exactement ces implications épistémologiques de la saisie du monde par le truchement de la notion de petites sociétés qui me semblent intéressantes à creuser. Et cela pour plusieurs raisons.

Premièrement, instaurer les petites sociétés en point de départ et en perspective d'analyse des phénomènes étudiés permettra d'éviter les embarras provoqués jusqu'à maintenant par les tentatives de faire des « petites sociétés » conjointement un phénomène à élucider et un clé interprétative des développements observés. Il ne s'agit pas simplement de situer le travail d'observation et celui d'approbation des hypothèses dans la réalité des petites sociétés. C'est toute la question du statut épistémologique de l'idée des petites sociétés en tant qu'approche distinctive de la réalité qui est en jeu.

Deuxièmement, désignant des sociétés non hégémoniques, subordonnées, dominées sur un plan ou sur un autre dans le monde entier, la notion de petites sociétés dépasse les anciennes oppositions Nord-Sud, Est-Ouest, Occident-Orient, centre-périphérie, et s'avère un instrument de recherche fédérateur. Bien que conceptuellement flasque, l'adjectif « petit » signale des types de rapports au monde qui contraignent, sans tout à fait conditionner, les évolutions et les trajectoires tant individuelles que collectives, et permet d'identifier des formes de développement partagées au-delà des dichotomies qui, présentant longtemps le monde divisé en pays développés – pays en voie de développement, pays avancés – pays émergents, le stigmatisent plutôt que de le questionner.

Troisièmement, l'étude de la réalité sociale « à partir du petit bout de la lorgnette » ne signifie ni une « provincialisation de l'Europe » (*Provincializing Europe*, Dipesh Chakrabarty) au sens des études post-coloniales qui cherchent à renverser la perspective d'analyse en portant sur l'Ouest le regard de l'Autre, ni une opposition pure et simple aux modèles interprétatifs en provenance des aires sociologiques hégémoniques. C'est une piste exploratoire qui veut aller au-delà de la vieille occidentalisation de la recherche et de son épistémologie en apportant à la compréhension du social non pas des « connaissances sur mesure », mais une approche qui, scrutant le rapport entre le grand et le petit, le relativement stable et le momentanément fragile, le muni et le démuné, le puissant et le moins fort, peut mieux éclairer les enjeux communs.

Recentrer les efforts du CR sur les dimensions épistémologiques de la notion de petites sociétés vise ainsi un double objectif – a) mettre en commun l'expérience des chercheurs d'une grande diversité nationale, disciplinaire, paradigmatique pour développer la problématique des petites sociétés, et b) réintégrer le deuxième volet du CR, à savoir le problème de la production des connaissances, laissé plus ou moins de côté les dernières années, dans nos réflexions et recherches.

Svetla Koleva
Sofia, août 2008